

Compteur récupération fériés pendant arrêt maladie

Par mariesimone, le 07/04/2014 à 11:23

je dépends de la CCU du 18/04/2002, et selon l'article 59.3, il me semble que le compte récupération (nous n'avons jamais eu le choix entre rémunération et récupération) devrait continuer à être crédité pendant un arrêt maladie.

qu'en pensez-vous?

je précise que nous l'entreprise adhère à une caisse de prévoyance.

Par P.M., le 07/04/2014 à 11:36

Bonjour,

De toute façon, un jour férié chômé dans l'entreprise ne peut jamais être récupéré...

Par mariesimone, le 07/04/2014 à 13:13

mais ce ne sont jamais des jours ch^omés car il s'agit d'hospitalisation privés et la CCu prévoit: (texte copié-collé:Article 59.3 (1)

Autres jours fériés

Chaque fois que le service le permettra, les jours fériés seront chômés, ce chômagen'entraînant pas de réduction de salaire.

- a) Les salariés ayant dû travailler un jour férié, quel que soit le nombre d'heures accomplies ce jour-là, bénéficieront, chaque fois que le service le permettra, d'un temps de repos en compensation correspondant au nombre d'heures travaillées ou d'une indemnité équivalente à ce nombre d'heures. Ce temps de repos est assimilé à du temps de travail effectif.
- b) Les salariés de repos ce jour-là (jour férié co"incidant avec un jour de repos ou un jour RTT dans le cadre de l'article 4 de la section 3 du chapitre II de l'accord de branche du 27 janvier 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail) pourront choisir entre 7 heures de repos en compensation pour les salariés à temps complet et calculé pro rata temporis pour les salariés à temps partiel ou d'une indemnité calculée sur la base de 1/24 du salaire mensuel brut.)

voila pourquoi je m'interroge.

Par **P.M.**, le **07/04/2014** à **16:15**

Il aurait fallu préciser d'entrée de quoi il s'agit exactement et la nature précise de votre interrogation mais pendant un arrêt-maladie, la question ne se pose pas puisque vous ne travaillez pas et que le contrat de travail se trouve suspendu...